



CCCPS / 2024 / DE075

2.1.4 Autres

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mai 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOIN ; Danielle BORDERES à Boris TRANSINNE ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Sarah DUVAUCHELLE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Nicolas SIZARET à René-Pierre HALTER ;
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Dominique DELAYE et Franck MONGE.
Secrétaire de séance	Thierry GUILLOUD.

Sollicitation d'ouverture de l'enquête publique relative au projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La Station de Traitement des Eaux du Crestois a été construite en 1996 avec une autorisation d'exploitation de 20ans.

En juillet 2022 la CCCPS a envoyé une première demande de renouvellement de l'autorisation sans modification notable.

En février 2023 la DDT a demandé des études complémentaires à la CCCPS sur cette 1^{ère} demande d'autorisation.

En mai 2023 la CCCPS a demandé à EURYECE de réaliser ces études complémentaires.

En septembre 2023 la CCCPS a renvoyé ces compléments d'information à la DDT.

Le dossier semble maintenant complet pour la DDT.

Afin de pouvoir finaliser le dossier la DDT va devoir ouvrir une enquête publique relative à cette autorisation : c'est l'enjeu de cette délibération.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil communautaire de solliciter l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois.

III. Visas

VU le Code Général de Collectivités territoriales ;

VU la demande de la DDT ;

VU l'avis de la commission « Eau et assainissement pour un milieu naturel protégé » du 06 mars 2024 ;

VU le projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de solliciter l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de régularisation administrative du système d'assainissement du Crestois,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Thierry GUILLOUD
Secrétaire de séance

Le 23 mai 2024

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

